

Information sur l'équité salariale

« À la suite de l'entente sur l'équité salariale intervenue en décembre dernier avec le Syndicat des employés de l'Université de Montréal – section locale 1244, l'Université versera sous peu les ajustements salariaux convenus aux personnes occupant ou ayant occupé des fonctions à prédominance féminine.

Le personnel visé par cette mesure comprend 1600 employés actifs, ainsi que 1300 retraités et personnes ayant quitté l'Université. **Dans les prochains jours**, les personnes admissibles recevront par courrier interne ou par la poste une fiche détaillée des ajustements qui s'appliquent à leur situation ainsi qu'un document expliquant les calculs. Une fois les documents en main, les personnes qui désireront plus d'information sur leur situation pourront communiquer par courriel à: equitesalar1244@umontreal.ca.

Le versement des ajustements, rétroactifs au 21 novembre 2001, se fera à la paie du 30 juin prochain, tandis que les intérêts courus sur ces ajustements seront inclus à la paie du 14 juillet, au taux légal de 5 %.

Les personnes actuellement à l'emploi de l'Université recevront l'ajustement par dépôt bancaire. Quant aux personnes retraitées et ayant quitté l'Université, elles seront invitées à communiquer avec la DRH afin de valider leurs coordonnées. »